

Politique Qualité BioJeL

L'Institut Jérôme Lejeune s'est investi dans une politique qualité depuis 2008. Celle-ci s'est accentuée en 2010 pour obtenir la certification du Centre de Ressources Biologiques BioJeL selon la norme NF S96 900 et est en cours d'évolution vers une double certification ISO 20387/9001 dont le passage est prévu en juin 2023.

Les axes de notre politique qualité prennent en compte les contextes internes et externes et l'identification de l'attente présente et future des chercheurs utilisateurs des collections et des prestations de service du CRB. Ces axes sont définis dans le respect de la réglementation, du principe de l'impartialité et des règles éthiques encadrant les activités de gestion des ressources biologiques. Le CRB BioJeL s'engage à :

- Fournir des ressources biologiques conformes aux exigences des parties intéressées et à la réglementation ;
- Définir et suivre une stratégie financière pour assurer la pérennité du CRB;
- Assurer la valorisation des ressources biologiques dans le cadre des recherches nationales et internationales ;
- Améliorer en permanence la performance et l'efficacité du système de management de la qualité ;
- Maintenir les outils de communication afin de fournir l'information la plus adaptée concernant les activités de notre CRB à l'ensemble des parties intéressées.

Nous nous engageons au cours des revues de directions annuelles à définir de nouveaux objectifs visant à garantir le respect de la mise en œuvre de cette politique qualité et son amélioration.

Afin d'atteindre ces objectifs, la direction s'engage à fournir les ressources et moyens matériels et techniques ainsi que les soutiens hiérarchiques et fonctionnels nécessaires au CRB à la réalisation de ses missions dans le cadre de sa démarche qualité et délègue au directeur de recherche et au comité de pilotage la responsabilité d'organiser et pérenniser l'ensemble des activités du CRB BioJeL.

Mise à jour le 10/03/2023

Grégoire FRANCOIS-DAINVILLE

Directeur Général

